

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

Séance du LUNDI 03 JUIN 2024

Le 03 juin 2024 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 mai 2024 – Nombre de membres 29 – Présents 23.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : de MIEULLE Roger (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à BONNAVENTURE Mickaël), MARTIN Denis (pouvoir à CHERBONNIER Noël), SIMON Emmanuel (pouvoir à LECOURT Sylvie).

Absents excusés : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier.

Absents: Néant.

Secrétaire de Séance : CHERBONNIER Noël.

**DCM N° 2024 - 046 : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE MORANNES
– MODIFICATION DES DEMANDES DE SUBVENTION ET DU PLAN DE
FINANCEMENT – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2024-010 en date du 5 février 2024 le Conseil Municipal avait accepté le plan de financement des travaux de restauration et de la maîtrise d'œuvre de l'église de MORANNES. Il sollicitait aussi les subventions de la DRAC, Région et Département.

Monsieur le Maire fait savoir que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ne peut pas actuellement s'engager sur le financement complet des travaux de restauration de l'église de MORANNES. Elle devrait pouvoir pour 2024 s'engager sur le financement d'une partie de la mission de Maîtrise d'œuvre.

Il sera donc nécessaire en début de l'année 2025, et après avoir procédé à la consultation des entreprises, de redéposer une demande de subvention auprès de la DRAC (ainsi que de la Région et du Département).

En ce qui concerne la mission de Maîtrise d'œuvre, Monsieur le Maire propose donc le nouveau plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Dépenses	Recettes	
	Montant	Montant
Maîtrise d'œuvre (jusqu'à la mission ACT)	39 728,54	DRAC 30% 13 718,56
Missions diverses	6 000,00	REGION 20 % 9 145,71
		DEPARTEMENT 20% 9 145,71
		AUTOFINANCEMENT 13 718,56
TOTAL HT	45 728,54	TOTAL HT 45 728,54

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'accepter le plan de financement pour partie de la MO ci-dessus,
- de solliciter les subventions indiquées dans le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser la réalisation des travaux,
- d'accepter la programmation suivante :
 - début de mission: JANVIER 2024
 - fin de mission: AVRIL 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ EN ANJOU.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jean-Marie CARDON

